2024-060

# Arrondissement de

### RAMBOUILLET

### Canton de CHEVREUSE

Commune de MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation 6 DÉCEMBRE 2024

Date d'affichage de convocation 6 DÉCEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 29

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 16 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU** 

**CONSEIL MUNICIPAL** 

Etaient présents: Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD,

Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO,

Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON,

Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER

Emilie STELLA à Chrystèle GUILLARD Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON Brigitte BOUCHET à Denis VERGNIAULT Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE Patrick MARQUET à Denis GUYARD Charles RENARD à Laurence RENARD Isabelle SALOMÉ à Arnaud BOUTIER Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

16 DÉCEMBRE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de deux écoles de la commune d'organiser des séjours de classe de découverte, à savoir :

Objet:

Autorisation de versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles Louise Weiss et André Gide pour le financement de classes découverte

- Pour l'école André Gide : un séjour culture, nature et sports en Bourgogne, du 28 au 30 avril 2025, pour 45 élèves de CE2 et de CM1,
- Pour l'école Louise Weiss, un séjour en Normandie (Douvres-La-Délivrande) pour 48 enfants, du 11 au 13 mars 2025, sur le thème de l'anniversaire des 80 ans de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale,

CONSIDÉRANT la demande présentée par les écoles Louise Weiss et André Gide, sollicitant chacune une subvention pour contribuer au financement de ces projets, via leur coopérative scolaire.

CONSIDÉRANT l'importance des projets pédagogiques en faveur du développement des élèves, de leur ouverture culturelle et de leur épanouissement, et en particulier les bénéfices d'une classe de découverte en dehors du cadre scolaire habituel,

Accusé de réception en préfecture 078-217803568-20241216-2024-060-DE Date de télétransmission : 18/12/2024 Date de réception préfecture : 18/12/2024

**CONSIDÉRANT** le souhait de la commune de Magny-les-Hameaux de soutenir le financement des classes de découverte à hauteur d'un tiers du montant total des dépenses, dans la limite de 300  $\epsilon$  de dépenses par élève, et ce, afin de réduire le montant restant à charge pour les familles,

**CONSIDÉRANT** que chaque classe des écoles de la commune bénéficie chaque année d'un budget de 360€ par an pour financer le transport de sorties scolaires,

**CONSIDÉRANT** la demande de l'école André Gide d'utiliser ces crédits pour les deux classes partantes, soit 720 €, afin de compléter ce financement,

## **CONSIDÉRANT** le tableau suivant :

	Nombre d'élèves total	Coût total	Coût par élève	Subvention ville / enfant	Budget transport/ sortie	Total Subvention ville
Ecole André Gide	45	13 905 €	309€	100 €	720 €	5 220 €
Ecole Louise Weiss	48	14 256 €	297 €	99 €	Non sollicité	4 752 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1: AUTORISE** M. le Maire à verser les subventions aux coopératives scolaires suivantes afin de financer leurs classes de découverte respectives :
- Ecole André Gide : 5 220 €
  Ecole Louise Weiss : 4 752 €
- Article 2 : PRÉCISE que ces subventions seront engagées sur le budget 2024 de la commune, afin de permettre un versement aux coopératives scolaires avant le départ des classes de découverte.
- Article 3 : DONNE mandat à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'attribution de ces subventions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 1 8 DEC. 2024

Certifiée exécutoire le : 1 8 DEC. 2024

Le Maire

B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance

F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative